

COMMUNE DE ROMAGNE

Compte rendu de la séance du vendredi 30 août 2024

Secrétaire de la séance: Mylène MENANT SAISON

Été présents : Daniel GAUD, Noëlle LESCURE, Laurent MANON, Christophe DUPE, Aurore LACOUME, Mylène MENANT SAISON

Été représentés : Delphine GAILLARD

Été absents ou excusés : Patrice CARBONNIER, Thierry MERLE, Jacques MOULINE, Delphine PEPIN

Rappel de l'ordre du jour :

Délibération :

- Encaissement chèque.
- Admission en non valeur.

Travaux Eglise.

Divers.

Délibérations :

ENCAISSEMENT CHÈQUE GROUPAMA (DE 2024 025)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un chèque de l'assureur GROUPAMA :

- d'un montant de 767.89 euros correspondant à la prise en charge du remplacement de la carte électronique et de la sonde du climatiseur de la salle des fêtes, suite à la déclaration de sinistre n° 2024507011 002 du 2 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'encaissement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire, Daniel GAUD

ADMISSION EN NON VALEUR (DE 2024 026)

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2024, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à la somme de 15.43 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2024 présentées ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 15.43 euros.

Fait et délibéré à Romagne, les jour, mois et an ci-dessus.

Daniel GAUD, mairie.

TRAVAUX EGLISE :

* Monsieur le Maire propose que l'agent technique de la commune consacre une journée par semaine aux petits travaux de réfection de l'Eglise étant donné que son métier est tailleur de pierres.

Le conseil municipal accepte.

* La mairie va demander un devis pour le remaniement de la toiture de la salle des fêtes.

Fin de la séance à 20h.

Three handwritten signatures in blue ink, likely representing the Mayor and other council members, positioned at the bottom of the document.